

Contribution à l'étude de l'avifaune des Alpes

II. Hérens

par Olivier MEYLAN

avec la collaboration de Henri JOUARD et de Julie SCHINZ¹

Généralités.

Le bassin de la Borgne, affluent de la rive gauche du Rhône supérieur, englobe une portion de territoire comprise dans les puissants massifs des Alpes valaisannes, en Suisse. C'est un tout géographique, qui comprend la vallée principale d'Hérens, dont la partie supérieure est dite Val d'Arolla, et les vallons des affluents : Val de Ferpècle et Val d'Héremence — Val des Dix, en outre des vallons latéraux de moindre importance. Il est creusé en entier dans les hautes chaînes pennines, et sa moitié Sud est entourée d'une ceinture de neige et de glace persistantes jalonnée par les cimes et glaciers : Dent-Blanche, 4365 m., Mont-Blanc de Seillon, 3871 m., Glacier de Seillon, Mont-Pleureur, 3706 m., dont les cols sont tous situés au-dessus de 3000 m. Les vallées sont encaissées ; dans la partie inférieure de son cours, la Borgne s'est frayé un passage, suite de cluses étroites et profondes dans les roches triasiques. Le dernier tronçon, le cône d'alluvions en pente douce des « Champs-secs », fait déjà partie de la Plaine du Rhône, et de ce fait, sera considéré comme hors du cadre de cette étude.

Le plus grand axe du bassin, mesuré du Col de la Zâ-de-Zan par le Glacier d'Arolla et le cours de la Borgne, mesure 36 km. 5 jusqu'à la sortie des gorges à Bramois, et 39 km. jusqu'au confluent du Rhône.

La géologie du bassin de la Borgne est compliquée. Inutile d'entrer ici dans des détails ; disons seulement, en passant, que, dans les grandes lignes, la partie SE. du bassin est comprise

¹ Nous sommes redevable à † V. FATIO, Miss G. LISTER FLS., Chne MARIETAN, Dr van OORT, de plusieurs observations importantes, communiquées ou extraites de publications.

dans les terrains cristallins (gneiss amphibolique d'Arolla), le reste en partie dans les schistes lustrés, en partie dans des terrains triasiques divers (quartzites, calcaires dolomitiques, gypse, etc.) Importants dépôts morainiques dans les environs de Vex, d'Euseigne et de Liez. Dépôts fluvio-glaciaires dans le fond des vallées en amont des gorges.

Les conditions climatiques sont celles de beaucoup de vallées des Alpes : climat relativement sec, insolation assez forte, absence de brouillard. Les chiffres concernant la quantité d'eau tombée, l'enneigement, la température varient dans de très grandes proportions avec l'altitude et sont en outre sous l'influence du relief et d'autres éléments stationnels.

La déclivité est partout forte ou très forte. Le terrain plat est inconnu à part quelques ares dans le fond des vallées, minuscules plaines d'alluvions, vers Evolène, les Haudères, au Val des Dix, etc.

Le milieu.

Le point où la Borgne sort de sa cluse à la partie inférieure de son cours est à l'altitude de 515 mètres tandis que le sommet de la Dent-Blanche est à 4365 m. La différence de niveau entre ces deux points distants de 27 km. est de 3850 m. Il s'ensuit que le milieu offre des aspects variés et des contrastes saisissants.

Les éléments de l'avifaune d'Hérens sont ceux de deux grandes subdivisions bio-géographiques : du domaine médio-européen et du domaine des hautes montagnes.

Au domaine médio-européen se rattachent toutes les localités primitivement occupées par la forêt comme association climatique finale, c'est-à-dire toute la portion du territoire située au dessous de 2200-2400 m., ainsi que les rochers et les éboulis nus, les cours d'eau, les marais situés dans ces limites. Il faut aussi y ajouter toutes les stations et formations dégradées, lieux habités cultures diverses, prairies, etc., autrefois parties intégrantes du domaine forestier ; les Oiseaux qui les habitent aujourd'hui ont pour la plupart un caractère anthropophile plus ou moins accentué et constituent un élément d'immigration relativement récente de l'avifaune. Les localités habitées en permanence sont dispersées dans les flancs des vallées, plus rarement dans le fond en amont de la cluse, surtout entre 1000 et 1450 m. C'est

aussi dans cet horizon, que sont localisées les cultures, milieu particulièrement propre à héberger un nombre élevé d'individus, et c'est pourquoi un grand nombre d'espèces d'Oiseaux ne dépassent pas cette altitude. Tout le reste de l'étage forestier, c'est-à-dire les forêts et toutes les stations naturelles, de même que l'étage alpin, ont leur faune propre peu ou pas modifiée qualitativement par l'influence humaine.

L'étage alpin d'Hérens mérite une remarque spéciale. C'est précisément dans cette région, entre le Val des Dix et la Vallée de Saas, que le relèvement des limites altitudinales est le plus accentué dans la chaîne des Alpes. La limite actuelle de la forêt atteint couramment 2200 m., pour dépasser même 2400 m. là où elle fut protégée comme par hasard contre l'activité dévastatrice des pâtres et des troupeaux. Les alpages s'élèvent à une très grande hauteur et de nombreux chalets sont perchés à plus de 2400 m. ; ceux du Lautaret, au Val des Dix, sont même à 2523 m. En été les troupeaux de l'espèce bovine montent chercher leur nourriture jusqu'à 2900 m. dans les versants ensoleillés de la Barma.

Subdivisions du territoire.

Nos subdivisions biogéographiques ont un sens absolu pour ce qui concerne l'aire de dispersion locale ; leur sens est à la fois biogéographique, géographique et altitudinaire. Les voici dans leur grandes lignes : le *coteau en contre-bas de Vex*, entre 500 et 900 m., recouvert de futaies claires et peu élevées de Pins sylvestres, de buissons en formations continues ou interrompues, de prairies maigres et de rares cultures ; la *zone habitée*, avec ses prairies, cultures et vergers, ses haies, écotteaux et boqueteaux, du plateau de Vex (900-1000 m.) aux dernières localités habitées en permanence, Mars, Riod, les Haudères, St-Martin (vers 1450 m.) ; l'*étage (ou sous-étage) forestier inférieur*, parallèle à ces deux horizons — les futaies d'essences diverses recouvrant les pentes d'une partie du territoire, interrompues seulement par les formations dégradées et par les localités d'où la végétation arborescente est exclue ; l'*étage (ou sous-étage) forestier supérieur* ou *subalpin*, où la forêt alterne avec les prairies dites mayens et atteint 2200-2400 m. ; plus haut encore, l'*étage alpin* proprement dit, qui fait suite jusque vers 3000-3200 m. ; enfin l'*étage nival* où les Oiseaux n'apparaissent guère que par intermittence au cours de déplacements irréguliers.

LISTE DES ESPECES OBSERVEES

Cette liste, dressée à l'aide de notes recueillies au cours d'excursions pendant l'été, n'a pas la prétention d'être complète. Elle renferme plus spécialement les espèces sédentaires et les nicheurs d'été, qui sont les représentants vrais de l'avifaune, à l'exclusion des espèces migratrices qui n'en sont que des hôtes temporaires et occasionnels. Il sera fait mention des cas où la nichée dans le cadre du territoire considéré apparaît comme improbable.

Le nombre des espèces reconnues est assez faible. L'avifaune paraîtra pauvre aux yeux de quelques uns : il y a bien pauvreté réelle d'une part, surtout si l'on retranche l'élément venu à la suite de l'homme pour ne considérer que les représentants de la faune originelle ; d'autre part, le principe qui nous a guidé est celui de construire lentement, mais exclusivement à l'aide de matériaux sûrs, auxquels il sera toujours possible d'ajouter plus tard au gré des observations futures. Les lacunes pourront en tout temps être comblées, alors que les erreurs ont la vie si dure que les efforts de plusieurs générations sont nécessaires pour les réduire.

Bien que la suite des espèces dans l'ordre systématique soit illogique et irrationnelle dans des relevés où l'on tient compte des éléments écologiques influant sur la dispersion, nous avons cru devoir la conserver pour sa simplicité.

La nomenclature est celle de HARTERT amendée.

Corvus c. corax. Grand corbeau. Des sujets tués dans la région furent soumis au Chne MARIETAN aux fins de contrôle. Hôte pas très fréquent des localités boisées ou rocheuses.

Corvus c. corone. Corneille noire. Ne s'écarte guère de la zone des cultures et des lisières voisines. Assez commune.

Nucifraga c. caryocatactes. Casse-Noix. Espèce propre à la forêt subalpine. Fréquente surtout dans les forêts d'Arolles, *Pinus Cembra* du Val d'Arolla, mais susceptible d'être rencontré déjà un peu plus haut que Vex.

Garrulus g. glandarius. Geai. Assez commun dans tout l'étage forestier inférieur ; plus rare dans la moitié inférieure de l'étage subalpin ; manquerait au dessus.

Pyrrhocorax g. graculus. Chocard. Commun dans tout l'étage alpin où il niche exclusivement. En déplacements fréquents dans l'étage nival ou, au contraire, dans les prairies subalpines, au gré des circonstances. Rencontré à l'Aiguille de la Zâ, 3673 m., pendant tourmente de neige. Le 21 juillet, troupe au dessus de la Gouille, 1950 m., alors que les hauteurs sont enveloppées de nuages et que la neige tombe jusqu'à 2000 m.

Chloris ch. chloris. Verdier. Hôte des vergers et autres grou-

pes d'arbres de la région inférieure. Probablement peu commun et localisé : rencontré aux Mayens de Sion, vers 1300-1400 m.

Carduelis c. carduelis. Chardonneret. Assez fréquent dans toute la zone habitée. Plus rare, peut-être seulement en déplacement, plus haut. Rencontré encore à 2100 m.

Carduelis spinus. Tarin. Migrateur irrégulier mais ordinairement abondant. Nicheur irrégulier, probablement pas très rare, mais seulement (?) dans les forêts subalpines.

Carduelis c. citrinella. Venturon. Espèce caractéristique de la forêt subalpine claire. Commune ou assez commune.

Carduelis flammea cabaret. Sizerin. Recherche surtout la forêt subalpine supérieure. Assez commun.

Carduelis c. cannabina. Linot. Surtout dans les localités buissonnantes de la zone inférieure où il est assez commun. Plus rare dans l'étage subalpin. Rencontré plusieurs fois dans les environs d'Arolla, jusque vers 2100 m.

Serinus canaria serinus. Serin cini. Probablement localisé : rencontré aux Mayens de Sion, 1300-1400 m.

Pyrrhula pyrrhula. Bouvreuil. Dispersé dans tout l'étage forestier. Pas très nombreux.

Loxia c. curvirostra. Bec-croisé. Très irrégulier ; parfois très nombreux, faisant complètement défaut d'autres fois. L'effectif des nicheurs varie de même dans de grandes proportions.

Fringilla c. caelebs. Pinson. Fréquent dans tout l'étage forestier et surtout dans la zone habitée ; apparaît partout où il y a des arbres.

Montifringilla n. nivalis. Niverolle. Hôte exclusif de l'étage alpin d'où il ne sort en été qu'au cours de déplacements dans l'étage nival. N'apparaît guère pendant la belle saison au dessous de 2200 m.

Passer d. domesticus. Moineau franc. Localisé dans les lieux habités en permanence.

Emberiza c. citrinella. Bruant jaune. Commun dans la zone des cultures. Quelques couples nichent dans les buissons et sur les lisières des prairies subalpines jusque vers 1700 m.

Emberiza c. cia. Bruant fou. Hôte probablement peu abondant des localités buissonnantes. Reconnu seulement au voisinage d'Hérémente, 1250 m.

Anthus t. trivialis. Pipi des arbres. Hôte des localités à buissons ou arbres clairsemés de tout l'étage forestier. Rencontré à plus de 2100 m.

Anthus s. spinoletta. Pipi spioncelle. Niche surtout dans les gazons de l'étage alpin, jusque vers 2700 m. et probablement seulement au dessus de 1900 m.

Motacilla c. cinerea. Bergeronnette jaune. Presqu'exclusivement le long des torrents et des filets d'eau. Se voit communément jusqu'à 2100 m.

Motacilla a. alba. Bergeronnette grise. Niche surtout dans les localités et auprès des filets d'eau et des chalets. Commune ou assez commune ; se voit juqu'à 2000 m. environ.

Certhia familiaris. Grimpereau familier. Hôte régulier et assez commun des forêts de tout l'étage subalpin.

Certhia brachydactyla. Grimpereau brachydactyle. Hôte des boqueteaux et vergers de la région inférieure. S'élève à 1350 m. aux Mayens de Sion.

Tichodroma muraria. Tichodrome échelette. Seulement dans les parois des rochers (et parfois contre les murs des édifices). Rencontré à l'alpe de Lucel par l'ornithologiste hollandais van OORT, en juillet 1913.

Sitta europaea caesia. Sittelle. Habite l'étage forestier, les futaies, les bouquets d'arbres, les vergers, jusque vers 1400 m.

Parus a. ater. Mésange noire. Hôte commun et régulier des futaies de résineux ou mixtes de tout l'étage forestier.

Parus cristatus. Mésange huppée. Comme l'espèce précédente.

Parus atricapillus montanus. Mésange alpestre. Hôte commun ou assez commun des forêts de l'étage subalpin.

Lanius c. collurio. Pie-grièche écorcheur. Habite les localités buissonnantes du coteau inférieur et de la zone des cultures où elle est assez commune. Ne niche pas au dessus de 1450 m.

Muscicapa s. striata. Gobe-mouches gris. Hôte probablement peu fréquent de l'étage forestier inférieur. Jusqu'à présent rencontré seulement vers le bas du coteau de Vex.

Muscicapa h hypoleuca. Gobe-mouches noir. Nicheur douteux. Rencontré le 12 août à Arolla ; peut-être en migration.

Phylloscopus c. collybita. Pouillot véloce. Habite l'étage fo-

restier ; recherche les lisières, les clairières, les buissons ; ne dépasse l'altitude de 2000 m. qu'au cours de déplacements.

Phylloscopus t. trochilus. Pouillot fitis. Nicheur douteux. J. SCHINZ entendit plusieurs fois son chant dans la première quinzaine d'août, près d'Arolla.

Phylloscopus b. bonelli. Pouillot Bonelli. Nicheur assez commun dans les pentes méridionales à buissons épars, clairières, parties claires des forêts de tout l'étage sylvatique, jusque vers 2000 m.

Acrocephalus palustris. Rousserolle verderolle. FATIO a signalé la Verderolle comme nichant en nombre dans les chenevières d'Hérémente et surtout dans les environs de Vex (950-1300 m.), vers les années 1864. Dans la suite personne n'en a plus fait mention. Nous ne savons pas si l'espèce habite encore la contrée.¹ La culture du chanvre est de nos jours en pleine régression ; elle n'occupe plus que deux ha. pour tout le district d'Hérens et plus qu'une étendue insignifiante à Vex.

Sylvia b. borin. Fauvette des jardins. Fréquente les buissons et fourrés de la zone forestière jusque vers 1800 m., Pas très commune.

Sylvia a. atricapilla. Fauvette à tête noire. Comme la précédente ; recherche davantage les localités fraîches et ombragées, le sous-bois des futaies.

Sylvia c. communis. Fauvette grisette. Recherche les buissons d'épines, les haies, les lisières (évite les forêts) ; pas au dessus de la zone des cultures ; pas très commune.

Sylvia c. curruca. Fauvette babillarde. Habite les fourrés et les buissons de résineux de tout l'étage forestier ; rencontrée à plusieurs reprises à Arolla, jusque vers 2200 m. Pas très commune et plutôt sporadique.

Turdus v. viscivorus. Grive draine. Hôte assez commun de tout l'étage sylvatique. Pille en juillet les cerisiers d'Hérémente.

Turdus cricetorum philomelos. Grive chanteuse. Hôte régulier et commun des forêts de tout l'étage sylvatique. Entendu son chant encore le 21 juillet.

Turdus torquatus alpestris. Merle à plastron. Hôte régulier et caractéristique des forêts claires de tout l'étage subalpin. Com-

¹ On la rencontre non loin de là, par contre, parmi les macrophytes (mégaphorbiée, « Hochstauden », = hautes herbes) de la Plaine du Rhône

mun surtout au dessus de 1400-1600 m. En déplacements réguliers pendant l'époque des nichées jusque dans les prairies de l'étage alpin, loin au dessus des forêts.

Turdus m. merula. Merle noir. Habite tout l'étage forestier inférieur. Régulier et fréquent jusque vers 1300 m. ; isolé plus haut ou seulement en déplacements. Dans la règle le Merle noir ne niche pas au côté du Merle à plastron ; les deux espèces s'excluent presque partout ; lorsqu'il y a zone de cohabitation, celle-ci est toujours très réduite.

Oenanthe oe. oenanthe. Traquet motteux. Répandu dans les pâturages de l'étage alpin, surtout entre 2000 et 2600 m.

Saxicola r. rubetra. Traquet tarier. Hôte régulier et commun des prairies fraîches, surtout dans le fond des vallées. Dans tout l'étage sylvatique mais principalement entre 1000 et 2000 m.

Saxicola torquata rubicola. Traquet pâtre. Probablement localisé : rencontré seulement entre Euseigne et Evolène, parmi des buissons.

Phœnicurus ph. phœnicurus. Rouge-queue de murailles. Localisé : rencontré aux Mayens de Sion, vers 1300-1400 m.

Phœnicurus ochruros gibraltariensis. Rouge-queue titis. Hôte commun des lieux habités, des chalets, des rochers, sur tout le territoire. Monte à la Barma jusqu'à 2700 m.

Luscinia m. megarhyncha. Rossignol. Habite les broussailles des régions inférieures du coteau de Vex.

Erithacus r. rubecula. Rouge-gorge. Se rencontre dans tout l'étage sylvatique. Relativement moins fréquent qu'en d'autres régions.

Prunella m. modularis. Accenteur mouchet. Hôte probablement peu commun de toute la région forestière. Niche exclusivement dans les fourrés de résineux ; rencontré dans une clairière de la forêt de Mélézes près de la Gouille.

Prunella c. collaris. Accenteur alpin. Hôte régulier de tout l'étage alpin. Se déplace fréquemment dans les régions avoisinantes ; rencontré à 3000 m. sur les moraines du Glacier de Seillon.

Troglodytes t. troglodytes. Troglodyte. Partout dans la région forestière. Assez commun.

Cinclus cinclus. Cincle plongeur. Exclusivement le long des cours d'eau, rencontré le long de la Borgne à 1600 m.

Hirundo r. rustica. Hirondelle de cheminée. Habite exclusi-

vement les lieux habités en permanence ; ne s'élève probablement pas au dessus du plateau de Vex.

Delichon u. urbica. Hirondelle de fenêtre. Niche aussi bien dans les lieux habités que contre les parois de rochers. Colonie dans une paroi de rochers près d'Évolène, 1400 m.

Micropus m. melba. Martinet à ventre blanc. Pas rarement individus au vol. Nichée pas encore sûrement constatée dans les limites du territoire.

Micropus a. apus. Martinet noir. Niche dans les localités habitées en permanence ; au vol dans toute la région jusqu'à 2500 m. et plus quand le temps est beau.

Picus viridis. Pic vert. Dans tout l'étage sylvatique, encore vers 2100 m. Assez fréquent dans les vergers et boqueteaux de l'étage forestier inférieur ; plus rare au dessus.

Dryobates major. Epeiche. Hôte régulier, réparti à peu près également dans tout l'étage forestier ; rencontré jusque vers 2100 m.

Dryocopus m. martius. Pic noir. Habite toute la zone forestière (seulement les hautes futaies), mais plutôt rare et irrégulier au dessous de 800-1000 m. et en déplacements au dessus de 2000 mètres.

Jynx t. torquilla. Torcol. Hôte des vergers, des allées d'arbres (exclusivement à feuilles caduques). Ne dépasse pas la zone habitée ; rencontré jusqu'aux Haudères, 1450 m. Peu commun.

Cuculus c. canorus. Coucou. Se rencontre dans tout l'étage forestier. Pas très commun.

Aegolius f. funereus (= *tengmalmi*). Chouette tengmalm. JOUARD vit un sujet naturalisé, censément tiré au dessus d'Évolène, vers 2000 m. Hôte probablement peu fréquent des forêts subalpines.

Falco t. tinnunculus. Crécerelle. Niche dans les parois de rochers de tout le territoire jusque vers 2400 m. Répandue mais pas très fréquente.

Aquila c. chrysaetos. Aigle royal. Une aire abandonnée se trouve dans le Val d'Arolla, à l'ouest de Veisivi, alt. 1750 m. Un rapport détaillé sur l'entreprise stupide autant que barbare dont ces Aigles furent victimes — un jeune fut blessé d'un coup de feu et resta estropié dans l'aire pendant plusieurs semaines, incapable de prendre le vol — figure dans le « Bund » du 10 juillet et du 3 août 1913. Habiterait encore la région.

Accipiter n. nisus. Epervier. Hôte régulier, peu abondant, de tout l'étage forestier. En déplacements dans l'étage alpin jusque bien au dessus de la limite des forêts. Rencontré à la Barma à 2700 m. soit 500 m. au dessus des dernières forêts.

Columba p. palumbus. Pigeon ramier. Hôte régulier, pas très abondant, de l'étage forestier. Ne semble guère dépasser l'altitude de 1500 m.

Lagopus mutus helveticus. *Lagopède*. Hôte régulier et pas rare de l'étage alpin, surtout entre 2200 et 2700 m. Recherche les gazons entrecoupés de rochers, d'éboulis, les moraines.

* * *

La liste des espèces dûment reconnues dans la vallée d'Hérens comprend 71 noms. Nous donnons à la suite une liste de 32 espèces dont l'absence mérite d'être signalée. Elles habitent toutes plus ou moins communément les régions voisines des vallées pennines, dans des conditions semblables. La raison de leur défaut est surtout subjective, des recherches méthodiques amèneraient la découverte de la plupart d'entre elles. Nous attirons l'attention sur ce point, espérant les voir figurer un jour dans une liste plus complète des Oiseaux d'Hérens.

Pica c. pica. Pie ordinaire.

Pyrrhocorax p. erythrorhamphus. Crave.

Passer m. montanus. Moineau friquet.

Emberiza hortulana. Ortolan.

Lullula a. arborea. Alouette lulu.

Alauda a. arvensis. Alouette des champs.

Parus m. major. Mésange charbonnière.

Parus c. caeruleus. Mésange bleue.

Parus palustris communis. Mésange nonnette.

Aegithalos caudatus europaeus. Mésange à longue queue.

Regulus r. regulus. Roitelet huppé.

Regulus i. ignicapillus. Roitelet triple bandeau.

Phylloscopus s. sibilatrix. Pouillot siffleur.

Monticola saxatilis. Merle de roches.

Riparia r. rupestris. Hirondelle de rochers.

Caprimulgus e. europaeus. Engoulevent.

Picus c. canus. Pic cendré.

Picoides tridactylus alpinus. Pic tridactyle.

Bubo b. bubo. Grand duc.

Asio o. otus. Hibou moyen-duc.

Otus s. scops. Petit-duc.

Strix a. aluco. Chouette hulotte.

Tyto alba. Effraye.

Glaucidium p. passerinum. Chevêchette.

Falco p. peregrinus. Faucon pèlerin.

Buteo b. buteo. Buse vulgaire.

Accipiter gentilis marginatus. Autour.

Scolopax r. rusticola. Bécasse.

Lyrurus t. tetrix. Tétràs à queue fourchue.

Tetrastes bonasia rupestris. Gelinotte.

Coturnix c. coturnix. Caille.

Alectoris graeca saxatilis. Bartavelle.